



## **Déclaration liminaire – CTSD du 3 février 2022**

Mme l'Inspectrice d'académie, Madame la Secrétaire générale,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Après une mobilisation record de l'ensemble des professionnels de la communauté scolaire le 13 janvier dernier, les premières annonces répondent enfin à plusieurs revendications portées par l'UNSA Education depuis des mois. Cependant, nous restons vigilants sur l'application effective de ces dernières. Nous sommes pleinement satisfaits du recrutement via les listes complémentaires que nous réclamions depuis longtemps.

En revanche, la situation de notre département reste encore très tendue concernant la gestion des nombreux cas Covid, l'épuisement et les tensions se font ressentir dans les écoles et les établissements qui doivent s'adapter quotidiennement pour faire face aux absences des personnels et des élèves. Dans certains collèges, les enseignants ne sont pas remplacés depuis des semaines ou recrutés bien après la rentrée.

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré. La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base du retrait de 440 emplois sur tout le territoire. Cette suppression importante est masquée par l'annonce de moyens d'enseignement supplémentaires du fait de la mise en place de la réforme du recrutement et de la formation initiale.

Contrairement à l'an passé, le nombre d'HSA pour compenser les suppressions de postes est en diminution. C'est peut être la conséquence d'une prise de conscience : les HSA ne sont plus absorbables par les personnels dans les établissements. En effet, la mise en place des réformes des lycées est lourde et demande un investissement maximal des personnels en termes de concertation, d'ingénierie pédagogique et d'adaptation des méthodes de travail.

La suppression de 19 postes dans notre académie et une dotation nulle pour notre département traduit un renoncement, celui d'investir massivement dans l'Education pour répondre aux défis qui se posent à notre pays en premier lieu, celui de la réduction des inégalités. D'ailleurs, les conséquences de l'accumulation d'HSA en lieu et place d'heures postes continuent à produire des effets délétères au sein des établissements. L'organisation des établissements reste complexe et les marges de manœuvre sont insuffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

Nous ne pouvons que regretter le nombre de divisions à plus de 26 élèves par classe en moyenne dans certains collèges. Quelles conditions d'enseignement fournissons-nous à ces apprenants ?

A la lecture des IPS, on peut se poser la question d'un déterminisme social que l'école, malgré sa volonté affirmée, n'arrive pas à contrecarrer. L'ascenseur social serait-il en panne ?

La réalité des défis éducatifs et pédagogiques (accrus après plusieurs années de scolarité impactées par la pandémie de la Covid 19) est niée. Les carences du système en matière de formation ne trouvent pas de réponses satisfaisantes. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous. Les AESH, toujours en nombre insuffisant, ne répondent pas aux besoins croissants des élèves en situation de handicap. Ces personnels sont souvent sous-estimés et exploités (occupant des missions en dehors du cadre légal) pour un salaire ne leur permettant pas de vivre décemment. Enfin, les tensions demeurent pour mettre en œuvre pleinement les réformes qu'il s'agisse de la réforme du lycée ou de la transformation de la voie professionnelle.

D'autre part, la désaffection des concours mais également, le problème de recrutement des contractuels sur les postes restés vacants accentue les difficultés ; non seulement le second degré manque cruellement de moyens, mais ceux existants ne sont pas couverts tant l'image du métier est dégradée et les rémunérations insuffisantes.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et rien n'est fait pour apporter une réponse. Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion

des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d'emblée obérées par la réalité. Les moyens attribués tant pour les services académiques que dans les établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une nouvelle fragilisation de l'administration du système éducatif préjudiciable tant aux personnels qu'aux élèves.

Pour la vision globale que promeut l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par son sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Un grand plan de recrutement pluri-annuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle aux lycées aux côtés des services infirmiers. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs, ignorée cette année encore. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale. Un état critique a été atteint, ils ont pourtant montré combien ils étaient essentiels dans la période que nous vivons depuis deux ans.

Enfin, l'UNSA Éducation s'oppose à l'article 41 de la Loi 3DS qui confère l'autorité fonctionnelle sur les adjointes et adjoints fonctionnaires aux collectivités territoriales. L'an passé nous avons déjà fait part de la colère légitime des personnels concernés et des équipes. La voie choisie pour améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités n'est pas la bonne.

Je vous remercie de votre attention.

**Pour l'UNSA Éducation : Yamina AZZOUG, Hélène MALETERRE, Cécile LE HIR.**